



Numéro de demande : **5000015225**
Autorité contractante : Joan Anthony
Téléphone : 613-947-9251
Télécopieur : 613-947-5477
Courriel : janthony@nrcan.gc.ca

La présente demande de proposition s'adresse seulement aux fournisseurs présélectionnés pour l'axe de service 6 – Services financiers et comptables de l'arrangement en matière d'approvisionnement des Services professionnels de soutien à la vérification (E60ZG-060004).

DESCRIPTION DU BESOIN

Le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF) nécessite des services d'évaluation d'information financière de proposition de projet et d'analyses des risques financiers au niveau de l'entreprise pour les projet soumis au programme ITIF qui figurent sur un liste restreinte des projets les mieux cotés. Ce travail fait partie du processus de diligence raisonnable standard du programme ITIF pour les projets admissibles à un financement.

Ce contrat a deux objectifs principaux:

- Tout d'abord, le développement de quatre modèles, deux pour l'évaluation du plan financier du projet (Évaluation Projet - EP), un pour chacun des volets Petites Entreprises et Général, et deux pour l'évaluation des risques financiers de l'entreprise (Évaluation Entreprise - EE), un pour chacun des volets Petites Entreprises et Général. La méthodologie associée au deux type d'évaluation est également nécessaire (par exemple, la liste des documents à examiner à quelle fin).
- Deuxièmement, le programme ITIF nécessite les services d'experts financiers pour faire l'évaluation de l'information financière des projets ITIF (budget, actifs et partenaires) selon les modèles et méthodologie ci-haut; et, sur demande par RNCAN, d'effectuer une évaluation des risques financiers de l'entreprise et de ses filiales. Cette évaluation en deux phases serait effectuée pour une partie des projets retenus seulement, sur la base des fonds de contribution disponibles.

Un objectif secondaire de ce contrat est d'obtenir l'analyse financière ad hoc en dehors du processus d'évaluation des risques décrit ci-dessus selon les besoins du programme pendant toute la durée du contrat. Par exemple, si une société bénéficiaire est vendu et le programme envisage un accord de novation pour soutenir la nouvelle entité juridique, le programme ITIF peut exiger une opinion sur la santé financière de l'entreprise extérieure à l'évaluation du risque financier initial. RNCAN peut également exiger la validation de l'information financière présentée par un candidat ou un de ses agents, par exemple, les mesures financières relevant de leur plan d'affaires.

Les quatre tâches suivantes s'alignent avec les objectifs primaires et secondaires ci-dessus:

- Tâche 1: Développement de modèles (4) pour le rapport de synthèse des résultats et méthodologies d'évaluation au début de la période du contrat.
- Tâche 2: Mener l'évaluation des projets (EP) et fournir à RNCAN un rapport de synthèse des résultats
- Tâche 3: Procéder à l'évaluation des risques financier de l'entreprise (EP) au besoin en fonction des résultats de EP (évaluation de phase I) et fournir à RNCAN un rapport de synthèse des résultats
- Tâche 4: analyse sur une base ad hoc selon les besoins du programme



DURÉE DU CONTRAT

La durée estimative du contrat s'étend de la date de son attribution jusqu'au 31 mars 2017.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;
- (c) obtenir le nombre de points minimums requis précisés dans la pièce jointe 1 de la Partie 4 pour les critères techniques cotés.

La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat. Si deux soumissions recevables ou plus ont obtenu la même note combinée pour le prix et le mérite technique, la soumission recevable qui a obtenu la note globale la plus élevée pour l'ensemble des critères techniques cotés sera recommandée pour l'attribution du contrat.

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les exigences suivantes relatives à la sécurité (la LVERS et les clauses connexes) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit, pendant la durée du contrat, de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, détenir une Vérification d'organisation désignée (VOD) émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. CHACUN des membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant qui doit avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé devra posséder une **COTE DE FIABILITÉ** valide, émise ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignement ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés, et il doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être accordés sans que l'entrepreneur ait obtenu au préalable l'autorisation écrite de la DSIC de TPSGC.